

N° 3002/FCD/LICENCES

Dossier suivi par Fanny DEDIEU

01.79.86.34.86 [f.dedieu@lafederationdefense.fr](mailto:f.dedieu@lafederationdefense.fr)

## NOTE

### RELATIVE À L'ÉTABLISSEMENT DES LICENCES DE LA FÉDÉRATION DES CLUBS DE LA DÉFENSE AU TITRE DE LA SAISON 2025/2026

(VALIDITÉ DE LA PÉRIODE : 1<sup>er</sup> juillet 2025 au 31 août 2026)

#### Références

- Code du sport.
- Statuts de la Fédération des clubs de la défense (FCD) Titre II, articles 9, 12 et 13.
- Note n° 3000/FCD/ASSURANCES du 1<sup>er</sup> juillet 2025.

Document abrogé : Note n° 3002/FCD/LICENCES du 1<sup>er</sup> juillet 2024.

Pièces jointes : 8 annexes.

La présente note a pour objet de préciser les modalités d'établissement des licences et autres titres réalisés pour les adhérents permanents et temporaires des clubs affiliés à la Fédération des clubs de la défense (FCD) au titre de la saison 2025/2026. Pour rappel, les clubs sont les membres de la Fédération et les licenciés sont les adhérents des clubs.

Une seule procédure est autorisée pour les prises de licences et titres temporaires : l'application informatique « SYGELIC » accessible depuis le portail internet de la FCD : <https://www.lafcd.fr/>

Cette année encore, en accord avec GMF, assureur de la FCD, la saison 2025/2026 commence dès le 1<sup>er</sup> juillet 2025. Elle prend fin, comme précédemment, le 31 août suivant, soit le 31 août 2026.

Pour rappel, les licenciés en situation de handicap, quelle que soit leur origine statutaire (Annexe 3), bénéficient de la gratuité de la licence fédérale. Cette gratuité est étendue aux assurés relevant de la Caisse nationale militaire de sécurité sociale (CNMSS) et atteints d'affections de longue durée (ALD) ou d'affections chroniques.

Depuis la saison 2023/2024, les pratiquants sportifs – majeurs et mineurs – n'ont plus l'obligation systématique de présenter un certificat médical attestant l'absence de contre-indication à la pratique sportive. Le détail de ces nouvelles dispositions se trouvent dans l'article 2.2.4 de la présente note.

## LA FÉDÉRATION DES CLUBS DE LA DÉFENSE

## 1. LES LICENCES ET TITRES TEMPORAIRES (Titre II des Statuts et Règlement intérieur de la FCD)

### 1.1 LA LICENCE PERMANENTE (LP)

Tout adhérent d'un club affilié à la Fédération des clubs de la défense est **obligatoirement** licencié. Il est titulaire d'une licence numérotée délivrée par la FCD (Annexe 1).

Pour la saison 2025/2026, son coût est de **22 euros**. Si l'option « assurance chasse » est activée, il est demandé un supplément de **6 euros**.

### 1.2 LE TITRE TEMPORAIRE (TT)

Les personnes non titulaires de la licence FCD peuvent être autorisées à **pratiquer occasionnellement** une activité artistique, culturelle ou sportive limitée dans le temps (72 heures consécutives) sous réserve que celle-ci ne soit pas inscrite au calendrier des manifestations nationales ou aux phases de sélections régionales de la FCD.

Pour la saison 2025/2026 son coût est fixé à **6 euros**.

### 1.3 LE TITRE TEMPORAIRE PARTICULIER (TTP)

Les personnels relevant de la communauté de défense participant aux activités de cohésion organisées par les formations, établissements ou services, dans le cadre des actions sociales communautaires et culturelles, peuvent bénéficier d'un titre temporaire particulier (TTP) de la FCD, pour chacune de ces activités, qui ne peuvent excéder 72 heures consécutives.

Ce TTP peut être délivré autant que de besoin dès lors que la personne ne peut être considérée en service. Il permet à son titulaire de bénéficier des garanties d'assurance contractées collectivement par la FCD.

Son coût est maintenu à **4 euros** par activité et par personne pour la saison 2025/2026.

Pour cette demande, il convient d'adresser systématiquement à la Fédération la note d'organisation diffusée par le commandement par téléchargement via « SYGELIC ».

## 2. LES MODALITÉS DE SAISIE DES LICENCES (Saison 2025/2026)

Les informations nécessaires à l'établissement des licences ou titres temporaires doivent exclusivement être saisies dans « **SYGELIC** ».

Avant de commencer la nouvelle saison, le club doit renseigner une « **carte de visite** » (photographie administrative du club) qui est la condition préalable et obligatoire à toute prise de licence pour cette nouvelle saison.

Aucune licence ne peut être prise si ce document n'est pas complètement renseigné et validé par les instances dirigeantes du club (Annexe 2).

Conformément à l'article du règlement intérieur adopté par l'assemblée générale 2023 de la FCD, la saisie de cette carte de visite vaut demande de reconduction d'affiliation à la FCD.

L'annexe 3 rappelle la codification des origines.

### Bulletin d'adhésion 2025/2026

Afin de faciliter le processus d'inscription, un bulletin d'adhésion type a été mis en place (Annexe 6). Ce document permet de centraliser les informations des adhérents et des clubs et de simplifier les démarches administratives. Il est souhaitable de diffuser ce bulletin type auprès des adhérents pour assurer une gestion plus efficace des inscriptions.

## LA FÉDÉRATION DES CLUBS DE LA DÉFENSE

---

## 2.1 MODALITÉS PRATIQUES

Les modalités de paiement des licences relèvent du prélèvement bancaire. Pour mémoire, le mandat de prélèvement SEPA et le RIB sont donnés en modèle dans l'annexe 4.

**À noter:** ne pas oublier de renouveler le mandat de prélèvement et le RIB en cas de changement de coordonnées bancaires.

Les licences sont effectives dès la validation du panier. Cette formalité accomplie, l'adhérent devient licencié de la FCD et peut participer à toutes les activités, manifestations sportives, culturelle, spécifiques ou de formation.

La licence est dématérialisée, elle est délivrée directement au licencié dans sa boîte de messagerie personnelle sur une adresse communiquée lors de la demande de licence.

Elle peut être matérialisée par impression par le club ou par le licencié lui-même. Pour cette saison, elle est accessible en pièce jointe du courriel d'envoi.

Cette dématérialisation n'exonère pas le club de tenir un registre d'adhérents. Cela reste un document obligatoire à détenir dans les clubs.

**À noter:**

Les adresses professionnelles [prénom.nom@intradef.gouv.fr](mailto:prénom.nom@intradef.gouv.fr) et [prénom.nom@gendarmerie.interieur.gouv.fr](mailto:prénom.nom@gendarmerie.interieur.gouv.fr) ne sont pas acceptées, ainsi que les adresses [@laposte.net](mailto:@laposte.net) (ces dernières pour des raisons techniques).

## 2.2 INFORMATIONS SPÉCIFIQUES

### 2.2.1 Les licenciés en situation de handicap

La FCD accueille au sein de tous ses clubs les personnes en situation de handicap. Pour une meilleure connaissance du nombre de personnes licenciées dans cette situation, permettant le développement d'une politique d'encadrement et de soutien spécifique, il est demandé de cocher, le cas échéant, la case «en situation de handicap».

Depuis la saison 2022/2023, chaque licencié, quelle que soit son origine, se déclarant en situation de handicap, bénéficie de la gratuité de la licence. Le club n'est pas prélevé du coût de la licence fédérale. Fort de cette gratuité, le club ne doit en aucun cas percevoir indûment ledit coût de la licence auprès de l'adhérent.

### 2.2.2. Les licenciés assurés de la Caisse nationale militaire de sécurité sociale atteints d'affections de longue durée (ALD) ou d'affections chroniques

Depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2023, la gratuité de la licence fédérale est étendue aux assurés relevant de la Caisse nationale militaire de sécurité sociale (CNMSS) atteints d'affections de longue durée (ALD) ou d'affections chroniques.

Sur SYGELIC, lorsque l'adhérent se déclare atteint d'une ALD ou d'une maladie chronique, le club doit cocher la case « ALD », qui regroupe toutes les affections détaillées dans la note (Annexe 7).

Le club n'est pas prélevé du coût de la licence fédérale. Fort de cette gratuité, le club ne doit en aucun cas percevoir indûment ledit coût de la licence auprès de l'adhérent.

### 2.2.3 Contrôles

Dans le cadre de sa mission d'assistance et de contrôle, la FCD peut être amenée à effectuer des contrôles auprès des clubs sur le respect de ce principe de gratuité de la licence fédérale.

## LA FÉDÉRATION DES CLUBS DE LA DÉFENSE

#### 2.2.4 Le certificat médical (pratiquant majeur ou mineur)

**Cas du licencié majeur :** La loi du 2 mars 2022 visant à démocratiser le sport en France a introduit de nouvelles dispositions relatives au contrôle médical préalable à la pratique sportive (articles 23 et 24) pour les pratiquants majeurs.

Désormais, l'accès aux clubs sportifs, par les pratiquants, est facilité en supprimant l'obligation de présenter un certificat médical pour les majeurs et en confiant aux commissions médicales des fédérations sportives le soin de définir les conditions dans lesquelles la présentation du certificat médical est exigée pour l'obtention ou le renouvellement d'une licence.

Par décision du comité directeur du 9 octobre 2022, la Fédération des clubs de la défense (FCD) a décidé de mettre fin à l'obligation de présentation d'un certificat médical attestant de l'absence de contre-indication à la pratique du sport (ou de la discipline concernée) pour les majeurs ayant une pratique sportive, de loisir ou de compétition, hors disciplines à contraintes particulières.

Néanmoins, un « Questionnaire de santé majeur – FCD » est établi afin de s'assurer qu'il n'y a pas d'obstacle à la pratique de l'activité ou des activités sportives choisies.

**Cas du licencié mineur :** Depuis la publication du décret n° 2021-564 du 7 mai 2021, il n'était déjà plus nécessaire, pour les mineurs, de produire un certificat médical pour l'obtention ou le renouvellement d'une licence dans une fédération sportive, hors disciplines à contraintes particulières. Un « Questionnaire de santé mineur – FCD » avait été introduit. Il est maintenu au titre de cette nouvelle saison.

**Référence :** Note N° 0435/FCD/DG du 31 mai 2023 (Annexe 5).

#### 2.2.5 Questionnaires de santé et attestation de renseignement

Lors de l'adhésion au club, le sportif majeur ou le représentant légal du sportif mineur doit obligatoirement renseigner le « Questionnaire de santé – FCD » (Annexe 5).

- S'il atteste sur le formulaire de demande d'adhésion au club avoir répondu négativement à l'ensemble des rubriques du questionnaire, alors la licence peut être établie ou renouvelée. La procédure est déclarative. Le questionnaire renseigné n'est pas demandé par le club. Dans cette hypothèse, le club conserve l'attestation de renseignement du questionnaire de santé (cf. modèle joint dans l'annexe 5) signé par le sportif majeur ou le représentant légal du sportif mineur. Cette attestation est à conserver par le club.
- Si au moins l'une des réponses est positive à l'une des rubriques du questionnaire, alors le sportif majeur ou mineur doit présenter un certificat médical attestant de l'absence de contre-indication à la pratique du sport (ou de la discipline concernée), datant de moins d'un an.

**Suppression de la mention « En compétition » :** La participation aux compétitions sportives organisées ou agréées par la FCD n'est plus subordonnée à la présentation d'une licence de la FCD mentionnant « En compétition ».

#### 2.2.6 La situation des militaires pratiquant une activité sportive

Les conditions de lien au service des activités sportives ou culturelles pratiquées par les militaires au sein des clubs de la défense sont définies dans l'instruction n° 2020-1001/ARM/SGA/DRH-MD/FM4 du 13 octobre 2020 et par la convention générale du 1<sup>er</sup> mars 2025 liant le ministère des Armées et la Fédération des clubs de la défense.

### 2.3 AUTRES NOUVEAUTÉS PRATIQUES AU TITRE DE LA SAISON 2025/2026

Toutes les nouveautés de SYGELIC sont répertoriées dans l'annexe 8.

## LA FÉDÉRATION DES CLUBS DE LA DÉFENSE

### 2.3.1 Rattachement du militaire (licencié FCD) en mission de courte durée à un autre club

En 2024, le soutien du ministère des Armées s'est accru substantiellement pour répondre à un besoin spécifique exprimé dans le cadre du Plan Famille 2. Il s'agit de permettre à un personnel militaire en mission, déjà adhérent d'un CSA, d'accéder gratuitement aux installations et aux activités du CSA de son lieu de mission, sans avoir à adhérer à ce club, évitant ainsi un engagement financier supplémentaire.

Les dirigeants des CSA accueillant ces personnels en mission sont invités à bien vouloir autoriser ces derniers à pratiquer librement et gratuitement dans leurs clubs, dans le respect de leurs règlements intérieurs (à l'exception de la pratique de disciplines à contraintes particulières).

Conscient du coût engendré par l'utilisation d'équipements détenus par les clubs et les services induits, la FCD demandera aux clubs concernés d'établir en fin de saison un bilan récapitulatif du nombre d'adhérents accueillis dans ce cadre aux fins de remboursement.

### 3. RESPONSABILITÉS DES CLUBS ET COUVERTURE D'ASSURANCE

Comme rappelé au § 1.1, tous les adhérents des clubs affiliés à la FCD sont tenus d'être titulaires d'une licence FCD.

En cas de non-respect de cette obligation, les clubs affiliés concernés et leurs dirigeants peuvent faire l'objet de sanctions dans les conditions prévues par les règlements disciplinaires des clubs, des ligues et de la fédération. Ils exposent également leur responsabilité à des risques judiciaires civils et pénaux.

Les clubs et adhérents sont assurés par l'assureur « La sauvegarde » du groupe GMF. Le contrat global est contracté par la Fédération des clubs de la défense. Tout adhérent qui souscrit une licence est de facto assuré pour la pratique des activités exercées dans un club affilié à la FCD.

La licence FCD comporte une couverture assurance dont les dispositions contractuelles sont précisées par la note 3000/FCD/ASSURANCES, diffusée annuellement aux clubs. Au-delà de la couverture de base, l'adhérent peut demander à souscrire une couverture complémentaire renforçant les garanties contractuelles.

Général de division Anne-Cécile ORTEMANN  
Présidente de la Fédération des clubs de la défense



#### Destinataires :

- Présidents de club/FCD – [courriel](#)
- Présidents de ligue/FCD – [courriel](#)

#### Copies à :

- Comité directeur/FCD – [courriel](#)
- Directeur général/FCD – [courriel](#)
- Directeur adjoint/FCD – [courriel](#)
- Tous bureaux/FCD – [courriel](#)

## LA FÉDÉRATION DES CLUBS DE LA DÉFENSE

# ANNEXE 1

## FAC SIMILÉ DE LA LICENCE 2025/2026

<b>Licence</b> <b>2025/2026</b>  <b>Sport &amp; Culture dans la Défense</b>	<b>Club :</b>  <b>Numéro :</b> <b>Nom :</b> <b>Prénom :</b> <b>Né(e) le :</b> <b>Sexe :</b> <b>Activité(s) :</b>  <b>Date de délivrance :</b>
-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

### LA FÉDÉRATION DES CLUBS DE LA DÉFENSE

## ANNEXE 2

### CARTE DE VISITE

Le club doit renseigner sa « carte de visite » (photographie administrative du club) qui est la condition préalable et obligatoire à toute prise de licence. Aucune licence ne peut être prise si ce document n'est pas complètement rempli et validé par les instances dirigeantes du club. Ce questionnaire apparaît dès la première connexion sur SYGELIC, accessible depuis le site internet [www.lafederationdefense.fr](http://www.lafederationdefense.fr).

#### LA FÉDÉRATION DES CLUBS DE LA DÉFENSE

## ANNEXE 3

### ORIGINES DES LICENCIÉS

Origine	Définition
Défense en activité	
Officier	
Sous-officier	
Militaire du rang	
Civil	Pas de distinction de catégories pour les personnels civils.
Défense en non activité	
Réserviste	Ancien militaire, titulaire d'un contrat « ESR »
Ancien civil (retraité ou pas)	Ancien personnel civil ayant quitté l'institution.
Ancien militaire (retraité ou pas)	Ancien militaire ayant quitté l'institution
Famille	Les familles des personnels en activité ou en non-activité. Par famille, il faut entendre « les personnes à charge ».
Extérieur défense	
Extérieur défense	Toutes les autres personnes admises à adhérer par le comité directeur du club et qui ne constituent pas des ressortissants de l'action sociale des armées selon la définition de ce régime.

**NOTA:** Les militaires sous contrat d'engagement spécial dans la réserve (ESR), qui alternent périodes d'activité et périodes de non-activité, sont classés en 7 ou 9 selon leur situation au titre du code des pensions.

#### LA FÉDÉRATION DES CLUBS DE LA DÉFENSE

# ANNEXE 4

## MANDAT DE PRÉLEVEMENT SEPA ET RIB FCD

FCD

Référence Unique du Mandat	<b>MANDAT DE PRELEVEMENT SEPA</b>	FCD 
[16 cases à cocher]		

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez (A) LA FEDERATION DES CLUBS DE LA DEFENSE à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et (B) votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de LA FEDERATION DES CLUBS DE LA DEFENSE.  
Vous bénéficierez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélevement autorisé.  
Veuillez compléter les champs marqués \*.

Nom du club*	Nom du club titulaire du compte à prélever .....
Numéro du club*	[16 cases à cocher]
Adresse du club *	Numéro et nom de la rue .....
	[5 cases à cocher] Ville .....
	Code Postal .....
Les coordonnées de votre compte *	Pays [16 cases à cocher] Numéro d'identification International du compte bancaire – IBAN (International Bank Account Number) [34 cases à cocher]
	Code International d'identification de votre banque – BIC (Bank Identifier Code) <b>LA FEDERATION DES CLUBS DE LA DEFENSE</b>
Nom du créancier *	Nom du créancier .....
I. C. S *	[16 cases à cocher] Identifiant Créditeur SEPA
Adresse du créancier	16 Bis avenue Prieur de la Côte d'or CS40300 Numéro et nom de la rue [9 cases à cocher] ARCUEIL CEDEX Code Postal .....
	Ville .....
	FRANCE
	Pays .....
Type de paiement *	Paiement récurrent / répétitif <input checked="" type="checkbox"/>
Signé à *	Lieu .....
	Date .....
	[3 cases à cocher] J J J    [3 cases à cocher] M M M    [4 cases à cocher] A A A A
Signature et tampon du club	

Note : Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.

Les informations contenues dans le présent mandat, qui doit être complété, sont destinées à n'être utilisées par le créancier que pour la gestion de sa relation avec son client. Elles pourront donner lieu à l'exercice, par ce dernier, de ses droits d'opposition, d'accès et de rectification tels que prévus aux articles 38 et suivants de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

<b>À retourner à :</b> La Fédération des Clubs de la Défense 16 bis, avenue Prieur de la Côte d'or CS 40300 - 94114 Arcueil Cedex	Zone réservée à l'usage exclusif du créancier
--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-----------------------------------------------

### LA FÉDÉRATION DES CLUBS DE LA DÉFENSE



## RELEVE D'IDENTITE BANCAIRE

Titulaire  
F.C.D  
**16 AVEN PRIEUR DE LA COTE D OR**  
**94110 ARCUEIL**

Domiciliation  
**SG PARIS INSTITUTIONNELS (03544)**  
**50 RUE D'ANJOU**  
**75008 PARIS**

### Référence bancaire

Code banque	Code guichet	N° compte	Clé RIB
30003	03544	00050430659	32

IBAN : **FR76 3000 3035 4400 0504 3065 932**  
BIC-ADRESSE SWIFT : **SOGEFRPP**

### LA FÉDÉRATION DES CLUBS DE LA DÉFENSE

# ANNEXE 5

## NOTE (DUPLICATA)

N° 0435/FCD/DG du 31 mai 2023

Dossier suivi par Pascal Raveau

✉: 01.79.86.34.82 ✉: [p.raveau@lafederationdefense.fr](mailto:p.raveau@lafederationdefense.fr)

Objet : Nouvelles dispositions relatives au certificat médical pour les sportifs licenciés à la FCD – saison 2023/2024.

Références : - Code du sport.

- Loi du 2 mars 2022 visant à démocratiser le sport en France.
- Décret n° 2021-564 du 7 mai 2021 relatif aux modalités d'obtention et de renouvellement d'une licence d'une fédération sportive pour les mineurs.

Pièces jointes : - Questionnaire de santé majeur – FCD.

- Questionnaire de santé mineur – FCD.
- Attestation de renseignement du questionnaire santé.

La loi du 2 mars 2022, citée en référence, a introduit de nouvelles dispositions relatives au contrôle médical préalable à la pratique sportive (articles 23 et 24). Désormais, l'accès aux clubs sportifs pour les pratiquants majeurs est facilité en supprimant l'obligation de présenter un certificat médical pour les majeurs et en confiant aux commissions médicales des fédérations sportives le soin de définir les conditions dans lesquelles la présentation du certificat médical est exigée pour l'obtention ou le renouvellement d'une licence.

Par décision du comité directeur du 9 octobre 2022 et pour compter de la saison 2023/2024, la Fédération des clubs de la défense (FCD) a décidé de mettre fin à l'obligation de présentation d'un certificat médical attestant de l'absence de contre-indication à la pratique du sport (ou de la discipline concernée) pour les majeurs ayant une pratique sportive, de loisir ou de compétition, hors disciplines à contraintes particulières.

Néanmoins, il a été décidé de maintenir un « Questionnaire de santé majeur – FCD » afin de s'assurer qu'il n'y a pas d'obstacle à la pratique de l'activité sportive choisie.

### I - PROCÉDURE POUR L'ÉTABLISSEMENT OU LE RENOUVELLEMENT D'UNE LICENCE AU PROFIT D'UN SPORTIF MAJEUR (SPORT LOISIR OU DE COMPÉTITION) HORS DISCIPLINES À CONTRAINTES PARTICULIÈRES

Lors de l'adhésion au club, le sportif majeur doit **obligatoirement** renseigner le « Questionnaire de santé majeur – FCD » (joint en annexe).

- S'il atteste sur le formulaire de demande d'adhésion au club avoir répondu **négativement** à l'ensemble des rubriques du questionnaire, alors la licence peut être établie ou renouvelée. La procédure est **déclarative**. Le questionnaire renseigné n'est pas demandé par le club.
- Si au moins l'une des réponses est **positive** à l'une des rubriques du questionnaire, alors le sportif majeur doit présenter un **certificat médical** attestant de l'absence de contre-indication à la pratique du sport (ou de la discipline concernée), datant de moins d'un an.

---

LA FÉDÉRATION DES CLUBS DE LA DÉFENSE

## II – PROCÉDURE POUR L’ÉTABLISSEMENT OU LE RENOUVELLEMENT D’UNE LICENCE AU PROFIT D’UN SPORTIF MINEUR (SPORT LOISIR OU DE COMPÉTITION) HORS DISCIPLINES À CONTRAINTES PARTICULIÈRES

Pour rappel, depuis le décret du 7 mai 2021 rappelé en troisième référence, il n'est plus nécessaire, pour les sportifs mineurs, de fournir un certificat médical pour l'obtention ou le renouvellement d'une licence sportive, hors disciplines à contraintes particulières.

Lors de l'adhésion au club du sportif mineur, son responsable légal doit **obligatoirement** renseigner le « Questionnaire de santé mineur – FCD » (joint en annexe).

- Si toutes les réponses sont **négatives**, le responsable légal du mineur doit compléter l'attestation jointe en annexe et la remettre au club. La licence peut, dès lors, être établie ou renouvelée.
- Si au moins l'une des réponses est **positive**, alors le sportif mineur doit consulter un médecin pour qu'il l'examine et voit avec lui quel sport lui convient. Son adhésion au club se fera au vu d'un **certificat médical** attestant de l'absence de contre-indication à la pratique du sport (ou de la discipline concernée), datant de **moins d'un an**.

## III – PROCÉDURE POUR L’ÉTABLISSEMENT OU LE RENOUVELLEMENT D’UNE LICENCE POUR PRATIQUER UNE DISCIPLINE À CONTRAINTES PARTICULIÈRES

- **Liste des disciplines sportives à contraintes particulières**

- ~~Alpinisme~~
- ~~Plongée subaquatique~~
- ~~Spéléologie~~
- Les disciplines sportives, pratiquées en compétition, pour lesquelles la mise hors combat est autorisée, notamment ou exclusivement lorsqu'à la suite d'un coup porté l'un des adversaires se trouve dans un état le rendant incapable de se défendre et pouvant aller jusqu'à l'inconscience ;
- Les disciplines sportives comportant l'utilisation d'armes à feu ou à air comprimé ;
- Les disciplines sportives, pratiquées en compétition, comportant l'utilisation de véhicules terrestres à moteur à l'exception du karting et du modélisme automobile radioguidé ;
- ~~Disciplines sportives comportant l'utilisation d'un aéronef à l'exception de l'aéromodélisme~~
- ~~Rugby à XV, rugby à XII et rugby à VII~~
- Les disciplines motonautiques.

- **Obtenir ou renouveler une licence pour pratiquer une discipline sportive à contraintes particulières**

Le sportif doit présenter un **certificat médical** attestant de l'absence de contre-indication à la pratique de la discipline concernée (exclusivement), datant de **moins d'un an**. La présentation du certificat médical est donc annuelle.

## IV – PROCÉDURE D’ADHÉSION AUX CLUBS

Les procédures d'adhésion aux clubs et d'inscription sur SYGELIC (Système de gestion des licenciés et des clubs) doivent faire l'objet d'évolutions pour s'adapter à ces nouvelles dispositions légales et réglementaires.

- **Pour les clubs**, le bulletin d'adhésion (version papier ou numérique) doit indiquer obligatoirement si l'adhérent (majeur ou mineur) présente son certificat médical ou répond négativement au questionnaire de santé. Dans cette dernière hypothèse, le club conserve l'attestation de renseignement du questionnaire de santé (cf. modèle joint) signé par le sportif majeur ou le représentant légal du sportif mineur.
- **Pour SYGELIC**, toutes ces évolutions sont en cours d'intégration dans la page de saisie d'établissement des licences.

---

### LA FÉDÉRATION DES CLUBS DE LA DÉFENSE

## V – LICENCE 2023/2024 DE LA FCD

Une fois la fiche « Adhérent » renseignée et validée sur SYGELIC, avec les éléments cités supra, la licence 2023/2024 de la FCD fera apparaître **la ou les disciplines choisies** par le licencié. La mention « **En compétition** » n'a plus à être renseignée.

La prochaine note annuelle n° 3002/FCD/LICENCES du 1<sup>er</sup> juillet 2023 relative à l'établissement des licences de la FCD, pour la saison 2023/2024, sera diffusée en juin 2023 et reprendra ces dispositions nouvelles.

Le nouveau dispositif répond à la volonté gouvernementale de faciliter l'accès au sport pour tous.

Général Anne-Cécile ORTEMANN  
Présidente de la Fédération des clubs de la défense  
Signé A.C Ortemann

## LA FÉDÉRATION DES CLUBS DE LA DÉFENSE

---

## QUESTIONNAIRE DE SANTÉ MAJEUR – FCD

Ce questionnaire de santé permet de savoir si vous devez fournir un certificat médical pour renouveler votre licence sportive.

RÉPONDEZ AUX QUESTIONS SUIVANTES PAR OUI OU PAR NON	OUI	NON
<b>Durant les douze derniers mois :</b>		
1. Un membre de votre famille est-il décédé subitement d'une cause cardiaque ou inexpliquée ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
2. Avez-vous ressenti une douleur dans la poitrine, des palpitations, un essoufflement inhabituel ou un malaise ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
3. Avez-vous eu un épisode de respiration sifflante (asthme) ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
4. Avez-vous eu une perte de connaissance ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
5. Si vous avez arrêté le sport pendant 30 jours ou plus pour des raisons de santé, avez-vous repris sans l'accord d'un médecin ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
6. Avez-vous débuté un traitement médical de longue durée (hors contraception et désensibilisation aux allergies) ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<b>À ce jour :</b>		
7. Ressentez-vous une douleur, un manque de force ou une raideur suite à un problème osseux, articulaire ou musculaire (fracture, entorse, luxation, déchirure, tendinite, etc.) survenu dans les 12 derniers mois ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
8. Votre pratique sportive est-elle interrompue pour des raisons de santé ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
9. Pensez-vous avoir besoin d'un avis médical pour poursuivre votre pratique sportive ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
10. Êtes-vous reconnu en situation de handicap pouvant contre-indiquer la pratique de certaines activités physiques et sportives ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<u>NB : Les réponses formulées relèvent de la seule responsabilité du licencié.</u>		
<b>Si vous avez répondu NON à toutes les questions :</b>		
Pas de certificat médical à fournir. Simplement attester, selon les modalités prévues par la fédération, avoir répondu NON à toutes les questions lors de la demande de renouvellement de la licence.		
<b>Si vous avez répondu OUI à une ou plusieurs questions :</b>		
Certificat médical à fournir. Consultez un médecin et présentez-lui ce questionnaire renseigné.		

### LA FÉDÉRATION DES CLUBS DE LA DÉFENSE

## QUESTIONNAIRE DE SANTÉ MINEUR – FCD

Avertissement à destination des parents ou de la personne ayant d'autorité : Il est préférable que ce questionnaire soit complété par votre enfant, c'est à vous d'estimer à quel âge il est capable de le faire. Il est de votre responsabilité de vous assurer que le questionnaire est correctement complété et de suivre les instructions en fonction des réponses données.

Faire du sport : c'est recommandé pour tous. En as-tu parlé avec un médecin ? T'a t'il examiné(e) pour te conseiller ? Ce questionnaire n'est pas un contrôle. Tu réponds par OUI ou par NON, mais il n'y a pas de bonnes ou de mauvaises réponses. Tu peux regarder ton carnet de santé et demander à tes parents de t'aider.		Ton âge : _____ ans	
Tu es une fille <input type="checkbox"/> un garçon <input type="checkbox"/>		OUI	NON
Depuis l'année dernière			
Es-tu allé(e) à l'hôpital pendant toute une journée ou plusieurs jours ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
As-tu été opéré(e) ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
As-tu beaucoup plus grandi que les autres années ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
As-tu beaucoup maigrì ou grossi ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
As-tu eu la tête qui tourne pendant un effort ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
As-tu perdu connaissance ou es-tu tombé sans te souvenir de ce qui s'était passé ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
As-tu reçu un ou plusieurs chocs violents qui t'ont obligé à interrompre un moment une séance de sport ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
As-tu eu beaucoup de mal à respirer pendant un effort par rapport à d'habitude ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
As-tu eu beaucoup de mal à respirer après un effort ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
As-tu eu mal dans la poitrine ou des palpitations (le cœur qui bat très vite) ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
As-tu commencé à prendre un nouveau médicament tous les jours et pour longtemps ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
As-tu arrêté le sport à cause d'un problème de santé pendant un mois ou plus ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Depuis un certain temps (plus de 2 semaines)			
Te sens-tu très fatigué(e) ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
As-tu du mal à t'endormir ou te réveilles-tu souvent dans la nuit ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Sens-tu que tu as moins faim ? que tu manges moins ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Te sens-tu triste ou inquiet ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Pleures-tu plus souvent ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Ressens-tu une douleur ou un manque de force à cause d'une blessure que tu t'es faite cette année ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Aujourd'hui			
Penses-tu quelquefois à arrêter de faire du sport ou à changer de sport ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Penses-tu avoir besoin de voir ton médecin pour continuer le sport ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Souhaites-tu signaler quelque chose de plus concernant ta santé ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Questions à faire remplir par tes parents			
Quelqu'un dans votre famille proche a-t-il eu une maladie grave du cœur ou du cerveau, ou est-il décédé subitement avant l'âge de 50 ans ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Etes-vous inquiet pour son poids ? Trouvez-vous qu'il se nourrit trop ou pas assez ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Avez-vous manqué l'examen de santé prévu à l'âge de votre enfant chez le médecin ? (Cet examen médical est prévu à l'âge de 2 ans, 3 ans, 4 ans, 5 ans, entre 8 et 9 ans, entre 11 et 13 ans et entre 15 et 16 ans.)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
L'enfant est-il reconnu en situation de handicap pouvant contre-indiquer la pratique de certaines activités physiques et sportives ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Si tu as répondu OUI à une ou plusieurs questions, tu dois consulter un médecin pour qu'il t'examine et voit avec toi quel sport te convient. Au moment de la visite, donne-lui ce questionnaire rempli.			

### LA FÉDÉRATION DES CLUBS DE LA DÉFENSE

## ATTESTATION QUESTIONNAIRE SANTÉ – FCD

### Pour les majeurs

Je soussigné(e) M/Mme .....<sup>1</sup>

atteste avoir renseigné le questionnaire de santé FCD et avoir répondu par la négative à l'ensemble des rubriques.

Date et signature :

---

### Pour les mineurs

Je soussigné(e) M/Mme .....<sup>1</sup>

atteste avoir renseigné le questionnaire de santé FCD et avoir répondu par la négative à l'ensemble des rubriques pour l'enfant .....<sup>2</sup>

Date et signature :

---

<sup>1</sup> Préciser le prénom et nom, et le cas échéant, la qualité du représentant légal

<sup>2</sup> Préciser le prénom et nom de l'enfant dont vous êtes le représentant légal

# ANNEXE 6

## BULLETIN D'ADHESION 2025/2026

Exemplaire à conserver par le club

Logo du club

**BULLETIN d'ADHESION SAISON 2025-2026**  
au (nom du club) .....  
Valable du 1er septembre 2025 au 31 août 2026



Êtiez-vous adhérent(e) au club (ou dans un autre club FCD) précédemment ?  OUI  NON

Êtes-vous adhérent(e) d'un autre club de la FCD cette saison ?  OUI  NON si OUI, n° de licence : \_\_\_\_\_

### INFORMATIONS DE L'ADHÉRENT

Civilité :  H  F      NOM : .....

Prénom : .....

NOM DE NAISSANCE : .....

Êtes-vous responsable bénévole (dirigeant, conseiller technique, éducateur/animateur, responsable d'activité(s), juge/arbitre, formateur)<sup>1</sup> :  OUI  NON

si OUI, indiquez pour le contrôle d'honorabilité

NOM et Prénom du père : .....

NOM et Prénom de la mère : .....

Lieu de naissance : Code postal : \_\_\_\_\_ Ville : ..... Pays : .....

Date de naissance : \_\_\_/\_\_\_/\_\_\_ Nationalité :  française  autre, laquelle .....

Courriel personnel : .....

J'accepte de recevoir l'infolettre de la FCD, de ma ligue ou de mon club par courrier électronique

J'accepte de recevoir les informations de nos partenaires par courrier électronique

Adresse : N° \_\_\_ Rue/Voie : .....

Complément : .....

Code postal : \_\_\_\_\_ Ville : ..... Pays : .....

Tél domicile : \_\_\_/\_\_\_/\_\_\_/\_\_\_/\_\_\_      Tél travail : \_\_\_/\_\_\_/\_\_\_/\_\_\_/\_\_\_      Tél portable : \_\_\_/\_\_\_/\_\_\_/\_\_\_/\_\_\_

Personne à contacter en cas d'urgence : (NOM et Prénom) : ..... Tél : \_\_\_/\_\_\_/\_\_\_/\_\_\_/\_\_\_

Êtes-vous un personnel :      Défense en activité      Défense en non-activité       Extérieur défense

Officier

Réserviste (sous contrat ESR)

Sous-officier

Ancien militaire (retraité ou pas)

Militaire du rang

Ancien civil (retraité ou pas)

Civil

Famille

Si vous êtes personnel du MINARM / DGGN :

Établissement MINARM / DGGN : ..... Service : .....

Êtes-vous :  en situation de handicap       atteint(e) d'une affection de longue durée (ALD) et assuré(e) à la CNMSS

retraité(e) militaire relevant de la CNMSS

Tout licencié, se trouvant dans l'une des 3 positions citées ci-dessus, bénéficie de la gratuité de la licence fédérale (22,00 €).

### LA FÉDÉRATION DES CLUBS DE LA DÉFENSE

16 bis, avenue Prieur de la Côte d'Or – CS 40 300 - 94114 ARCEUIL Cedex

Téléphone: 01.79.86.34.86 - PNIA: 861.947.34.86 - Courriel: [contact@lafederationdefense.fr](mailto:contact@lafederationdefense.fr) - [www.lafederationdefense.fr](http://www.lafederationdefense.fr)

Agrément n° MJSK0470228A (JO du 20 novembre 2004) du ministère de la jeunesse, des sports et de la vie associative

Reconnue d'utilité publique par l'ordonnance n° 2015-904 du 23 juillet 2015

Membre du comité national olympique et sportif français

**Activité(s) pratiquée(s) :**

-	<input type="checkbox"/>

-	<input type="checkbox"/>

-	<input type="checkbox"/>

**Type d'adhésion :**  cotisation annuelle permanente       titre temporaire       titre temporaire particulier

Je soussigné(e) ..... atteste :  
(NOM Prénom du licencié ou du représentant légal)

**CERTIFICAT MÉDICAL**Pour les majeurs :

- avoir remis un certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique en compétition des disciplines à contraintes particulières.
- avoir répondu « non » à l'ensemble des rubriques du « Questionnaire Santé - FCD » de la saison 2025/2026, pour la pratique d'activités physiques et/ou sportives d'entretien-loisirs ou de compétition, hors disciplines sportives à contraintes particulières.
- avoir répondu « oui » à une ou plusieurs des rubriques du « Questionnaire Santé - FCD » de la saison 2025/2026, pour la pratique d'activités physiques et/ou sportives d'entretien-loisirs ou de compétition, hors disciplines sportives à contraintes particulières. Je fournis le certificat d'absence de contre-indication à la pratique d'activités physiques et/ou sportives.

Pour les mineurs :

- avoir répondu « non », conjointement par moi-même et les personnes exerçant l'autorité parentale, à l'ensemble du questionnaire relatif à mon état de santé, pour la pratique de la ou des activités physiques et sportives, hors disciplines sportives à contraintes particulières.
- avoir répondu « oui » à une ou plusieurs des rubriques du questionnaire relatif à mon état de santé pour la pratique de la ou des activités physiques et sportives, hors disciplines sportives à contraintes particulières. Je fournis le certificat d'absence de contre-indication à la pratique d'activités physiques et/ou sportives.

**CONTRÔLE D'HONORABILITÉ**

- avoir été informé que ma fonction en tant que responsable bénévole (dirigeant, conseiller technique, éducateur/animateur, responsable d'activité(s), juge/arbitre, formateur) au sens des articles L.212-1 et L.322-1 du Code du sport m'impose la prise de licence FCD.
- avoir été informé que les éléments constitutifs de mon identité seront transmis par la FCD aux services de l'Etat afin qu'un contrôle automatisé de mon honorabilité au sens de l'article L.212-9 du Code du sport soit effectué.
- avoir compris et accepté le contrôle d'honorabilité.

<sup>1</sup> Dans l'hypothèse où le contrôle mettrait en évidence une condamnation incompatible avec les fonctions exercées, une notification me sera adressée, ainsi qu'à la fédération et au club au sein duquel j'exerce comme dirigeant, d'animateur, arbitre, juge, formateur ou bénévole. Je serai alors dans l'obligation de quitter mes fonctions. A défaut, une sanction pénale pourra être prononcée en application des articles L. 212-10 et L. 322-4 du code du sport.

**ASSURANCES**

- reconnaître avoir pris connaissance des garanties minimales souscrites par la FCD auprès de la GMF/SAUVEGARDE.
- reconnaître avoir pris connaissance des garanties complémentaires proposées par la FCD auprès de la GMF/SAUVEGARDE (capitaux décès, invalidité permanente totale suivants, indemnité journalière)
  - Je ne souscris pas à ces garanties complémentaires.
  - Je souscris à la formule :       1 (28 €)       2 (38 €)       3 (43 €)
  - Je souscris à l'assurance chasse (option) : 6 €
- reconnaître avoir été tenu informé de l'existence de garanties relatives à l'accompagnement juridique et psychologique, ainsi qu'à la prise en charge des frais de procédure engagés par les victimes de violences sexuelles, physiques et psychologiques.

**LA FÉDÉRATION DES CLUBS DE LA DÉFENSE**

## DROIT À L'IMAGE ET PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES

en tant que majeur, renoncer à mon droit à l'image et autoriser, à titre gratuit, le club, la ligue ou la Fédération à procéder à des captations d'images et à les utiliser et diffuser sur tous supports de communication audiovisuels.

autoriser, à titre gratuit, le club, la ligue ou la Fédération à procéder à des captations d'images de mon enfant et à les utiliser sur tous supports de communication.

Vos données sont indispensables pour assurer le traitement et l'obtention de la licence FCD. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées à la FCD (services, ligue et club) et peuvent être utilisées pour vous tenir informé des activités et des propositions de la FCD ou de la Ligue. Vous pouvez à tout moment consulter les informations qui vous concernent sur votre espace adhérent SYGELIC et intervenir auprès du club pour les modifier.

Vos données seront conservées tant que vous serez licencié(e) à la FCD. Elles ne sont jamais vendues et/ou communiquées sans votre accord à des tiers.

Délégué à la protection des données : Fabien Bossus – Courriel : [dpd@lafederationdefense.fr](mailto:dpd@lafederationdefense.fr).

## AUTRES AUTORISATIONS

reconnaître avoir pris connaissance des statuts, du règlement intérieur et des règlements internes de l'association et m'engage à les respecter.

reconnaître accepter les risques inhérents à la pratique des activités pratiquées.

autorise le responsable de l'activité à prendre les dispositions utiles en cas d'accident de mon enfant, d'urgence médicale ou chirurgicale, toutes les mesures seront prises pour nous contacter.

au cas où l'on ne pourrait pas nous joindre, autorise le responsable de l'activité à prendre toutes les dispositions nécessaires y compris une hospitalisation ou une intervention chirurgicale sans attendre mon accord.

Licence FCD de 22,00 € + Cotisation de l'association de \_\_\_\_ € + Participation aux activités de \_\_\_\_ €

+ souscriptions optionnelles (garanties complémentaires ou assurances chasse) de \_\_\_\_ €

Paiement par :  CB  Espèces  Chèque n° \_\_\_\_\_  Autre moyen de paiement : .....

Banque : .....

Fait à : ..... Le : \_\_/\_\_/\_\_

**Signature de l'adhérent majeur**

(ou du représentant légal pour l'adhérent mineur)

Précédée de la mention « lu et approuvé »

**Signature de l'adhérent mineur**

Responsable d'activité : NOM : ..... Prénom : .....

Date : \_\_/\_\_/\_\_ et Signature du responsable d'activité

Représentant du Comité directeur du Club : NOM : ..... Prénom : .....

Date : \_\_/\_\_/\_\_ et Signature du représentant du Comité directeur du Club

## LA FÉDÉRATION DES CLUBS DE LA DÉFENSE

## Documents à remettre au club

- Le BULLETIN de demande d'ADHESION dûment certifié et signé
- Une PHOTO d'identité
- Un CERTIFICAT MEDICAL pour la pratique des activités à contraintes particulières ou pour toute réponse « oui » au « Questionnaire Santé - FCD » (majeur ou mineur)
- Le PAIEMENT de la cotisation annuelle incluant la licence FCD

## Documents à conserver par l'adhérent(e)

- Le QUESTIONNAIRE DE SANTÉ MAJEUR – FCD renseigné ou le QUESTIONNAIRE DE SANTÉ MINEUR – FCD
- L'ATTESTATION DE COTISATION

## LA FÉDÉRATION DES CLUBS DE LA DÉFENSE

# ANNEXE 7

## NOTE (DUPLICATA)

N° 0394/FCD/DG du 1<sup>er</sup> juillet 2025

Dossier suivi par Pascal Raveau  
01.79.86.34.82 - [p.raveau@lafederationdefense.fr](mailto:p.raveau@lafederationdefense.fr)

Objet : gratuité de la licence FCD – saison 2025/2026 – pour les retraités militaires relevant de la CNMSS.

Références : - accord-cadre de partenariat entre la CNMSS et la FCD du 17 novembre 2022,  
- convention subséquente à l'accord-cadre du 1<sup>er</sup> juillet 2025.

Dans le cadre de l'ouverture de la saison 2025/2026, la présente note vise à informer les destinataires de la mise en place d'une nouvelle procédure résultant de l'accord-cadre de référence, signé le 17 novembre 2022 entre la Caisse nationale militaire de sécurité sociale (CNMSS) et la Fédération des clubs de la défense (FCD). Ce nouvel accord de partenariat (convention subséquente de dernière référence) vise à soutenir une politique active de prévention et de promotion du bien-veillir chez les retraités militaires.

Ainsi, après les personnes en situation de handicap en 2022 et ceux atteints d'affections de longue durée (ALD) ou d'affections chroniques en 2023, la gratuité de la licence fédérale est étendue, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2025, aux retraités militaires relevant de la caisse militaire.

### 1. Qui est concerné ?

- Le seul personnel retraité militaire assuré à la CNMSS.

### 2. Quelle procédure pour la demande d'adhésion au club et pour la prise de licence dans SYGELIC ?

La prise de licence pour les personnes éligibles à la gratuité dans le cadre de son statut de retraité militaire relevant de la CNMSS reprend le même principe que pour les personnes en situation de handicap ou atteints d'une affection de longue durée ou chronique.

#### 2.1. Demande d'adhésion

Sur la fiche de demande d'adhésion, le club doit créer une case permettant à l'adhérent de déclarer être retraité militaire relevant de la Caisse nationale militaire de sécurité sociale. Toutefois, en cas de contrôle par la caisse militaire, l'adhérent doit être en capacité de justifier de son état de retraité (titre de pension militaire)

---

LA FÉDÉRATION DES CLUBS DE LA DÉFENSE

## 2.2. Fiche SYGELIC

Dans l'hypothèse où l'adhérent s'est déclaré sur sa demande d'adhésion être retraité militaire, le club doit cocher « Retraité militaire relevant de la CNMSS », entraînant dès lors l'apparition d'un *pop in* avertissant l'utilisateur qu'«en cochant cette case, [il] certifie être *retraité militaire bénéficiaire d'un titre de pension militaire* et être assuré à la CNMSS. [il] pourra alors faire l'objet d'un contrôle de la CNMSS».

Une fois la fiche et le panier validés, il n'est plus possible de modifier le statut « Retraité militaire relevant de la CNMSS » d'un licencié. Cette opération ne peut être effectuée, sur demande du club, que par un administrateur SYGELIC de la FCD.

Afin de répondre à l'objectif de prévention santé de la Caisse nationale militaire de sécurité sociale, le club ne peut en aucun cas prélever le prix de la licence (22 € pour la saison 2025/2026) pour les personnes s'étant déclarées en position de retraite militaire et assurées à la CNMSS.

Général de division Anne-Cécile ORTEMANN  
Présidente de la Fédération des clubs de la défense



---

## LA FÉDÉRATION DES CLUBS DE LA DÉFENSE

# ANNEXE 8

## SYGELIC / NOUVEAUTÉS 2025/2026

Au titre de la saison 2025/2026, un certain nombre de nouveautés apparaissent sur SYGELIC. La présente annexe a pour objet d'en faire le recensement exhaustif afin de permettre, d'une part, aux clubs de préparer la rentrée dans les meilleures conditions et, d'autre part, d'expliquer si nécessaire les raisons qui ont amené à apporter ces nouveautés.

### 1 Bulletin d'adhésion

La FCD a réalisé une refonte du bulletin d'adhésion aux clubs afin d'y intégrer des éléments nouveaux à demander aux adhérents mais aussi d'harmoniser les informations permettant une saisie plus fluide dans SYGELIC.

### 2 Origines

Nouvelles codifications d'origines

- « Réserviste »,
- « Ancien militaire (retraité ou pas) »,
- « Ancien civil (retraité ou pas) »

Origines supprimées :

- « Réserviste / retraité militaire »
- « Retraité civil »
- « Ancien civil ou militaire »

### 3 Gratuité de la licence fédérale

La gratuité de la licence fédérale est étendue aux retraités militaires relevant de la CNMSS

### 4 Activités

Nouvelles activités

- « randonnée raquettes à neige »,
- « tir laser »,
- « rugby à 5 »
- « tir air comprimé »,
- « Boccia »
- « Waterpolo »

Trois activités sont renommées :

- la codification 298 « Tir sportif - air comprimé » qui devient « Tir sportif »
- la codification 515 « Cynophilie » qui devient « Cynophilie - éducation canine »
- la codification 330 « Arbalète » qui devient « Tir arbalète »

LA FÉDÉRATION DES CLUBS DE LA DÉFENSE